

**Décembre 2016**

**Édition 2, Numéro 12**

# Nouvelles de Val-Joli



## Membres du conseil :

Maire M. Rolland Camiré

- 1- M. Sylvain Côté
- 2- M. Philippe Verly
- 3- M. Gilles Perron
- 4- M. Raymond Côté
- 5 - Poste Vacant
- 6- Mme Josiane Perron

## Hôtel de Ville :

Julie Brousseau, DG & S.T.  
Marie-Ève Parr, Inspectrice  
Line D. Letendre, Sec. Adj.  
Pier Lacasse, resp. Voirie  
Stéphane Côté, empl. Voirie  
Diane St-Pierre, Concierge  
Yannik Scrosati, Coord. Loisirs



500, Route 249  
Val-Joli, Québec  
J1S 0E8

**TÉLÉPHONE :**  
(819) 845-7663

**TÉLÉCOPIEUR :**  
(819) 845-4399

**ADRESSES  
ÉLECTRONIQUES :**  
mairie@val-joli.ca  
direction@val-joli.ca  
secretariat@val-joli.ca  
urbanisme@val-joli.ca  
voirie@val-joli.ca  
loisirs@val-joli.ca

Retrouvez-nous, à l'adresse :

[www.val-joli.ca](http://www.val-joli.ca)



Facebook

## MOT DU MAIRE

*M. Rolland Camiré*

Lors de la séance de décembre, nous avons adopté le budget pour 2017. Le taux de taxes demeurera inchangé, soit un montant de 0,70\$ du 100\$ d'évaluation. Nous paierons un montant de 92,011.66\$ pour la quote-part à la MRC, comparativement à un montant de 96,010.90\$ en 2016.

Les projets pour 2017 sont : le rechargement d'une partie du chemin Grande Ligne et du rang 9 conjointement avec la municipalité de St-Claude. Nous allons compléter le rechargement du rang 11.

Également, une partie du rang 10 et du rang 11 devraient être faites suite aux discussions que nous avons eues avec le ministère des Transports cette semaine.

La municipalité procèdera à l'agrandissement du bâtiment de la patinoire et un autre bâtiment sera ajouté derrière le garage municipal. Ce dernier servira à entreposer le calcium et les produits dangereux pour l'environnement qui sont rapportés par les citoyens pour recyclage.

*Joyeuses fêtes à tous, de la part de votre conseil municipal.*

## NOS SOUHAITS

Les membres du conseil, de même que le personnel de bureau, de voirie, de loisirs et d'entretien vous souhaitent un très joyeux temps des fêtes ! Soyez prudents sur les routes et savourez pleinement les moments de rencontres en famille!

Notez que le bureau sera fermé du 23 décembre au 3 janvier 2017 inclusivement

*Julie Brousseau*, dg  
*Marie-Ève Parr*, urbaniste  
*Pier Lacasse*, resp. de voirie  
*Diane St-Pierre*, concierge

*Line D. Letendre*, sec. adj.  
*Yannik Scrosati*, loisirs  
*Stéphane Côté*, voirie



## RÉUNION DU CONSEIL DE DÉCEMBRE 2016

**Voici un résumé des principales décisions de la réunion du 5 décembre :**

- Avis de motion – 2016-20 Modif. du règl. zonage pour remblai et déblai
- Avis de motion – 2016-22 Modif. du règl. de construction
- Nominations des maires suppléants
- Embauche pour l'entretien de la patinoire Hiver 2016-2017
- Salaires pour les élections municipales régulières de novembre 2017
- Utilisation des surplus affectés de 168 000\$ pour le cour d'eau St-Gabriel
- Utilisation d'une partie du fond de roulement
- Affectation des revenus suite à la vente du parc de l'Énergie à Hydro-QC
- Subvention TECQ – Modification de programmation pour l'aqueduc
- Autorisation au maire pour signature des brefs de saisie – Taxes 2016
- Trans-Appel – Résolution pour le service de transport adapté
- Résolution demandant la modification des documents d'appels d'offres du gouv. provincial pour y ajouter un certificat d'autorisation municipal

## TAXES IMPAYÉES

Pour tous ceux qui n'ont pu acquitter leur solde de taxes 2016 jusqu'ici, il serait très important de communiquer avec la directrice générale pour vérifier avec elle la meilleure de façon de régler la situation afin d'éviter que votre dossier se retrouve chez le huissier.



## ERRATUM – DEMANDE DE CPTAQ RANG 9



Dans notre dernier bulletin, au paragraphe concernant les décisions de la réunion du conseil du 7 novembre 2016, nous avons indiqué qu'une demande au CTAQ avait été faite pour l'autorisation d'une piste de motocross au Rang 12. La demande se situe plutôt au niveau du **Rang 9**. Toutes nos excuses!

## POLITIQUE D'AIDE À LA FAMILLE

Nous tenons à féliciter les familles ayant vécu l'arrivée d'un nouvel enfant dans leur foyer et nous sommes très heureux de les accueillir dans notre communauté. Afin de célébrer avec vous cet événement, nous vous invitons à participer à la **Fête des nouveau-nés** qui se tiendra :



**Le dimanche 22 janvier 2016** (lieu à confirmer)

**Vous devez enregistrer votre nouveau-né au bureau de votre municipalité. Les formulaires sont disponibles sur internet ou au bureau. Vous devez nous fournir une preuve de naissance et une preuve de résidence d'un des deux parents sur le territoire.**



Des activités d'animation pour les enfants sont prévues ainsi qu'un goûter et quelques surprises. Votre présence est obligatoire afin de pouvoir réclamer vos cadeaux. N'oubliez pas de vous inscrire à l'hôtel de ville avant le 22 décembre (première semaine de janvier pour les bébés nés durant les fêtes).

**N'ATTENDEZ PAS : INSCRIVEZ-VOUS DÈS MAINTENANT!**

## OPÉRATION NEZ ROUGE

Encore cette année, **Opération Nez Rouge** sera en opération sur notre territoire, aux dates suivantes :

Vendredi et samedi, les **25 et 26 novembre**  
 Vendredi et samedi, les **2 et 3 décembre**  
 Vendredi et samedi, les **9 et 10 décembre**  
 Vendredi et samedi, les **16 et 17 décembre**  
 Et samedi, le **31 décembre**.



Le numéro à composer est le : **819 239-3333**. L'adresse de la centrale est au 49, 6e avenue, Windsor.

\*\*\* Notez que l'organisme était toujours à la recherche de bénévoles.

## PRÉPARATION DU RÔLE D'ÉVALUATION 2018-2020

Des employés de la compagnie Jean-Pierre Cadrin évaluateurs ont été mandatés par la MRC, au nom de la Municipalité de Val-Joli, pour préparer le rôle d'évaluation de 2018. Il est donc possible que ceux-ci se présentent chez vous, avec pièces d'identités, pour effectuer l'évaluation de votre propriété.



500, Route 249, Val-Joli (Qc) J1S 0E8  
 Tél : (819) 845-7663 Fax : (819) 845-4399  
 Site : www.val-joli.ca

## CALENDRIER DES ACTIVITÉS 2017

JANVIER							FÉVRIER							MARS									
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S			
1	2	3	4	5	6	7	5	6	7	8	9	10	11	5	6	7	8	9	10	11			
8	9	10	11	12	13	14	12	13	14	15	16	17	18	12	13	14	15	16	17	18			
15	16	17	18	19	20	21	19	20	21	22	23	24	25	19	20	21	22	23	24	25			
22	23	24	25	26	27	28	26	27	28	26	27	28	29	30	31								
29	30	31																					

AVRIL							MAI							JUN						
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S
						1	1	2	3	4	5	6	4	5	6	7	8	9	10	
2	3	4	5	6	7	8	7	8	9	10	11	12	13	11	12	13	14	15	16	17
9	10	11	12	13	14	15	14	15	16	17	18	19	20	18	19	20	21	22	23	24
16	17	18	19	20	21	22	21	22	23	24	25	26	27	25	26	27	28	29	30	
23	24	25	26	27	28	29	28	29	30	31										
30																				

JUILLET							AOÛT							SEPTEMBRE						
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S
						1			1	2	3	4	5						1	2
2	3	4	5	6	7	8	6	7	8	9	10	11	12	3	4	5	6	7	8	9
9	10	11	12	13	14	15	13	14	15	16	17	18	19	10	11	12	13	14	15	16
16	17	18	19	20	21	22	20	21	22	23	24	25	26	17	18	19	20	21	22	23
23	24	25	26	27	28	29	27	28	29	30	31	24	25	26	27	28	29	30		
30																				

OCTOBRE							NOVEMBRE							DÉCEMBRE						
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7	5	6	7	8	9	10	11	3	4	5	6	7	8	9
8	9	10	11	12	13	14	12	13	14	15	16	17	18	10	11	12	13	14	15	16
15	16	17	18	19	20	21	19	20	21	22	23	24	25	17	18	19	20	21	22	23
22	23	24	25	26	27	28	26	27	28	29	30	24	25	26	27	28	29	30		
29	30	31											24	25	26	27	28	29	30	
													31							

○ Séance du conseil municipal à 20h  
 Bureau Fermé



Rapporter votre sapin au bureau municipal entre le 3 et le 15 janvier

Dates des 4 vers. de taxes



Plaisirs d'hiver : 27-28-29 janv.



Ligue de balle : pré-inscription



Début de la saison



Activité Citrouille



Dernier jour pour prendre entente pour le paiement de taxes de l'année

Collecte Récupération/Ordures

Collecte des gros rebuts



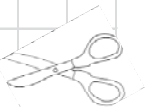
Heure recule



avance



Journée de l'arbre : distribution au bureau municipal



## DÉNEIGEMENT

Plusieurs personnes laissent de la neige en bordure de route ou traversent la route pour déposer leur neige de l'autre côté lors du déneigement de leur entrée privée, ce qui laisse aussi des amoncellements de neige sur la chaussée. Ces amas de neige peuvent entraîner des accidents et causer des blessures sérieuses aux automobilistes. Il faut penser à cela et agir intelligemment, afin d'éviter de malheureux incidents sur notre territoire ! Pour cette raison, il est interdit de laisser de la neige sur les routes.



Nous vous suggérons de placer vos **bacs de recyclage (bleu) et d'ordures (vert)** dans votre entrée de cour plutôt que sur la chaussée, afin de faciliter le travail des déneigeuses. Cette habitude permettra aussi de protéger vos bacs des risques d'accrochages. Merci de votre collaboration.

## LE BUDGET ANNUEL EN CHIFFRES

	<u>2016</u>	<u>2017</u>
<b><u>RECETTES</u></b>		
Taxes sur la valeur foncière	1 131 299 \$	1 125 739 \$
Taxes – compensations et tarifications	188 887 \$	191 334 \$
Autres revenus de sources locales	44 090 \$	82 233 \$
Total des transferts	89 448 \$	92 954 \$
Affectation du surplus	-- --- \$	-- ----
<b>TOTAL DES RECETTES ET AFFECTATIONS</b>	<b><u>1 453 724 \$</u></b>	<b><u>1 492 260 \$</u></b>
<b><u>DÉPENSES</u></b>		
Administration générale	316 023 \$	338 177 \$
Sécurité publique	323 040 \$	321 140 \$
Transport	542 603 \$	515 057 \$
Hygiène du milieu	179 989 \$	238 122 \$
Aménagement, urbanisme et développement	60 803 \$	59 230 \$
Loisirs et culture	84 060 \$	85 370 \$
Frais de financement	82 760 \$	118 660 \$
<b><u>Transfert à l'état des activités d'investissement</u></b>		
Total des amortissements	(135 554 \$)	(183 496 \$)
<b>TOTAL DES DÉPENSES ET AFFECTATIONS</b>	<b><u>1 453 724 \$</u></b>	<b><u>1 492 260 \$</u></b>

## FOND TRIENNAL D'IMMOBILISATION

2017	2018	2019
<b>VOIRIE : 1 070 000\$</b>	<b>VOIRIE : 630 000\$</b>	<b>VOIRIE : 200 000\$</b>
<b>HYGIÈNE MILIEU : 30 000\$</b>		
<b>TOTAL : 1 100 000\$</b>	<b>TOTAL : 630 000\$</b>	<b>TOTAL : 200 000\$</b>

**QUESTIONS FRÉQUENTES : TAXE DE MUTATION, C'EST QUOI?**

### Son origine

Ce champ de taxation fut instauré par le gouvernement provincial en 1976 après qu'il eut cessé de redistribuer aux municipalités une partie des revenus générés par la taxe de vente. C'est **Jean Bienvenue**, alors ministre dans le cabinet de Robert Bourassa, qui parraina cette loi, d'où son nom populaire de « taxe de Bienvenue ».

### Aujourd'hui

Au Québec, toutes les municipalités sont tenues de percevoir des droits sur les mutations immobilières sur les transferts de propriétés (immeuble ou terrain) ayant lieu sur leur territoire. Ces droits sont payables par l'acheteur de la propriété (neuve ou usagée), et ce, même s'il est ou a déjà été propriétaire d'un immeuble dans la même municipalité. Le droit de mutation est payable à compter du 31<sup>e</sup> jour suivant l'envoi d'un compte par la municipalité. **Il ne s'agit donc pas d'un règlement municipal, mais d'une loi provinciale.**

La loi prévoit quelques cas d'exonération, par exemple lorsque le transfert a lieu entre conjoints ou en ligne directe ascendante ou descendante (parents à enfants ou enfants aux parents) ou, à certaines conditions, entre un actionnaire et sa compagnie, etc. Votre notaire vérifiera si une exonération s'applique à votre situation.

### Calcul du montant du droit de mutation immobilière

Le calcul du montant du droit de mutation immobilière se base sur *le plus élevé* des montants suivants :

- le prix payé pour l'acquisition de l'immeuble (prix d'achat);
- le montant de la contrepartie inscrite à l'acte de transfert (par exemple, le prix de vente total moins la valeur des meubles);
- la valeur inscrite au rôle d'évaluation municipale multipliée par un facteur pour tenir compte de la valeur marchande réelle de l'immeuble.

À partir de ce montant, est calculé le montant du droit de mutation immobilière selon le barème suivant :

- Province de Québec, hors de Montréal :
  - 0,5% sur les premiers 50 000\$ de la valeur de la propriété;
  - 1,0% sur la tranche de 50 001\$ à 250 000\$;
  - 1,5% sur la tranche qui excède 250 001\$.



Le total ainsi obtenu correspond au montant du droit de mutation immobilière.

## AVIS PUBLIC - ADOPTION RÈGLEMENT DE TAXATION

Est donné par la soussignée, Que lors de la séance tenue le 5 décembre dernier, le conseil de la municipalité de Val-Joli, a adopté le "**règlement numéro 2016-21 pour déterminer les taux de taxes pour l'exercice 2017 et pour en fixer les conditions de perception**".

Qu'en conséquence, le règlement numéro 2016-21 est entré en vigueur 6 décembre 2016.

Que toute personne intéressée peut prendre connaissance du règlement numéro 2016-21-9 au bureau de la municipalité de Val-Joli, situé au 500, route 249 à Val-Joli durant les heures régulières d'ouverture et copie pourra en être délivrée moyennant le paiement des droits exigibles selon le tarif prescrit.

DONNÉ À VAL-JOLI, CE 6<sup>E</sup> JOUR DE DÉCEMBRE 2016

**Julie Brousseau**

Directrice générale et secrétaire-trésorière

## AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT DE ZONAGE

Monsieur Gilles Perron donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera présenté pour adoption, le règlement numéro **2016-20** modifiant le règlement de zonage 2004-6 dans le but :

- D'intégrer des dispositions administratives de :
  - Mandat général
  - Obligation d'inspection
  - Droit de l'inspecteur et obligations des propriétaires et occupants
  - De procédures en cas de contravention
- D'intégrer des dispositions concernant les projets d'ensembles résidentiels intégrés;
- D'intégrer des dispositions concernant les travaux de remblai et déblai;

## AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION

Monsieur Sylvain Côté donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera présenté pour adoption, le règlement numéro **2016-22** modifiant le règlement de construction 2004-8 dans le but :

- D'intégrer des dispositions administratives de :
  - Mandat général
  - Obligation d'inspection
  - Droit de l'inspecteur et obligations des propriétaires et occupants
  - De procédures en cas de contravention

## AVIS PUBLIC – DÉROGATION MINEURE LOT 3 677 560

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, PAR LA SOUSSIGNÉE DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ, QU'IL Y AURA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL LE 9 janvier 2017 À 20 HEURES AU 500, ROUTE 249 À VAL-JOLI.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation suivante :

**Nature et effets** : re-division des lots actuels qui ne respectent pas le règlement de lotissement en vigueur numéro 2004-7.

**Identification du site concerné** : 360, route 143 Nord, Lot # 3 677 560

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Donné à Val-Joli ce 9 décembre 2016.

**Julie Brousseau**

Directrice générale et secrétaire-trésorière

## COMITÉ DES LOISIRS

La prochaine activité de loisir prévue pour la municipalité est le **Plaisirs d'hiver 2017**, qui devrait avoir lieu le 28-29 janvier 2017. Suivez le Journal de janvier prochain pour plus de détails.